

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 05 avril 2017

Membres en exercice : 13
Membres présents : 10
Membres votants : 11

Date de convocation : 29/03/2017

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Franck HOYEZ, Christophe VALETTE, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Elisabeth FONQUERNIE (Pouvoir à Marie-José RUBY), Christian GIRAUD

Secrétaire : Muriel HARANG-CAHOREAU

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2017-14 : Subventions accordées par la Commune au titre de l'exercice 2017

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des subventions attribuées pour inscription au budget de la Commune en 2017.

Objet	Aide accordée	Inscription au BP	Nb de votants
<i>Organismes publics (art.65738)</i>			
Odel Var	75€ / séjour	300 €	11
<i>Association et organismes de droit privé (art.6574)</i>			
Assoc. Gymtonin	800 €	800 €	11
Sté de chasse	700 €	700 €	8
Assoc. Amstramgram	750 €	750 €	10
Assoc. 6A	700 €	700 €	11
Assoc. Fêtes notre village	4.100 €	4.100 €	10
Anciens combattants	300 €	300 €	11
Assoc. Passion Vintage	1.000 €	1.000 €	11
Assoc. la réserve du chasseur	350 €	350 €	11
SPA Flayosc	150 €	150 €	11
Assoc. des DDEN	100 €	100 €	11
Assoc. des Anciens Maires Var	100 €	100 €	11
Sorties scolaires collège/Lycée	30€ / sortie	400 €	11

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer pour 2017 les subventions ci-dessus énoncées.

N° 2017-15 : Taux des taxes locales pour l'exercice 2017

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales applicables en 2017 pour inscription au budget primitif de la Commune.

Le Maire expose que l'état n°1259 transmis par les services fiscaux prévoit un produit de 223.661 € (à taux constants par rapport à ceux de 2016) et que cette recette suffit à l'équilibre du budget primitif 2017.

Il propose de maintenir pour 2017 les mêmes taux votés pour 2016.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 6,00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 7,03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 44,24 %

N° 2017-16 : Budget Primitif « Commune » 2017

Le Maire propose au Conseil Municipal un budget primitif « Commune » pour l'exercice 2017 qui s'équilibre ainsi :

- en section fonctionnement à hauteur de 780.885,23 €
- en section investissement à hauteur de 662.980,31 €

Il présente à l'assemblée le détail des chapitres de la section Fonctionnement ainsi que le détail des chapitres et des opérations en Investissement.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif « Commune » 2017 tel qu'il lui a été présenté.

N° 2017-17 : Budget Primitif « Eau-Assainissement » 2017

Le Maire propose à l'Assemblée un budget primitif « Eau-Assainissement » pour l'exercice 2017 qui s'équilibre ainsi :

- en section fonctionnement à hauteur de 224.915,89 €
- en section investissement à hauteur de 499.450,89 €

Il présente à l'assemblée le détail des chapitres de la section Fonctionnement ainsi que le détail des chapitres et des opérations en Investissement.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif « Eau-Assainissement » 2017 tel qu'il lui a été présenté.

N° 2017-18 : Demande de subvention au Département pour l'exercice 2017

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que certains programmes d'investissement réalisables en 2017 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

1/ DECIDE de réaliser les opérations suivantes et **SOLLICITE** le Département pour l'attribution de subventions pour ces programmes au titre de l'exercice 2017 :

Programme-Opération	Montant HT prévisionnel de l'opération	Subvention sollicitée auprès du CD83
Goudronnage du chemin de Planouquier Sud (liaison vers l'EuroVélo 8)	22.000 €	15.400 €
Toiture et façade de l'hôtel de Ville	67.300 €	33.600 €

2/ APPROUVE les plans de financement prévisionnels suivants pour ces deux programmes :

Goudronnage du chemin de Planouquier Sud :

Département	15.400 €	70 %
Autofinancement	6.600 €	30 %
TOTAL HT	22.000 €	100 %

Toiture et façade de l'hôtel de Ville :

Région PACA	20.190 €	30,0 %
Département	33.600 €	49,9 %
Autofinancement	13.510 €	20,1 %
TOTAL HT	67.300 €	100 %

N° 2017-19 : Demande de subvention à la Région pour l'exercice 2017

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que certains programmes d'investissement réalisables en 2017 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

1/ DECIDE de réaliser l'opération suivante et **SOLLICITE** la Région pour l'attribution d'une subvention pour ce programme au titre de l'exercice 2017 :

Programme-Opération	Montant HT prévisionnel de l'opération	Subvention sollicitée auprès du CD83
Toiture et façade de l'Hôtel de Ville	67.300 €	20.190 €

2/ APPROUVE le plan de financement suivant pour ce programme :

Région PACA	20.190 €	30,0 %
Département	33.600 €	49,9 %
Autofinancement	13.510 €	20,1 %
TOTAL HT	67.300 €	100 %

N° 2017-20 Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Territorial à temps complet

Le Maire rappelle que le CDD de Mademoiselle Déborah MILLE prendra fin le 30 avril 2017 et que ce dernier n'est pas renouvelable.

Il propose à l'Assemblée de créer un poste permanent d'Adjoint d'Animation Territorial afin de maintenir l'agent dans l'effectif et ainsi permettre le maintien des missions aujourd'hui remplies par l'agent (notamment pour ce qui concerne la garderie municipale, l'encadrement des NAP pour les enfants de maternelle, la surveillance de la pause méridienne à l'école ...).

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation Territorial (poste de catégorie C) à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017 ;

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget de la Commune ;

AUTORISE le Maire à engager toute démarche et à signer tout document en vue de la bonne exécution de la présente décision.

N° 2017-21 : Mise à jour du tableau des effectifs

[...]

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

MODIFIE le tableau des effectifs de la Commune selon la mise à jour qui suit :

Emploi	Ancien grade (jusqu'au 31/12/2016)	Nouveau grade (depuis le 01/01/2017)	Nombre	Quotité temps de travail
Catégorie A				
-	-	-	-	-
Catégorie B				
Secrétaire Général	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	TC 35h
Catégorie C				
Responsable des Serv. Techniques	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} cl.	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} cl.	1	TC 35h
Policier Municipal	Brigadier de Police Municipale	Brigadier de Police Municipale	1	TNC 20h
Agent administratif polyvalent	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Territorial	1	TC 35h
Agent administratif polyvalent	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Territorial	1	TNC 17,5h
Agent technique polyvalent	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial	2	TC 35h
Agent technique affecté à l'école	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial	1	TC 35h
Agent de restauration scolaire	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial	1	TNC 21h
Non-titulaires (pour information)				
Agent d'animation polyvalent	-	-	1	TC 35h
Agent postal communal	-	-	1	TNC 17,5h

N° 2017-22 : Motion de soutien à la candidature de la Ville de PARIS pour l'organisation des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques d'été 2024

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 ;

EMET le voeu que cette candidature soit retenue par le Comité Internationale Olympique.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

• Remplacement Martine LEWANDOWSKI et horaires d'ouverture de la Mairie:

L'étude pour le remplacement « en interne » de Martine LEWANDOWSKI à l'accueil de la Mairie s'est avérée infructueuse en raison notamment des incompatibilités de plannings et de la réglementation (nombre d'heures travaillées etc ...).

Il est donc envisagé de recruter un(e) remplaçant(e) en externe, en CDD à raison de 17h30 hebdomadaires. Plusieurs candidatures sont à l'étude.

En outre, afin de faire coïncider les futurs horaires de présence du ou de la remplaçant(e), l'accueil de la Mairie sera ouvert de 08h30 à 12h00, du Lundi au vendredi, à compter du 1^{er} juin 2017.

- **Compteurs LINKY :**
Un énième mail concernant ce compteur a été adressé à la Mairie. Il est disponible à la demande auprès du Secrétaire Général.
- **Légalité des arrêtés interdisant les cirques présentant des animaux sauvages :**
Le Préfet informe les Maires qu'une telle interdiction n'est possible que si 2 conditions sont réunies :
 - Que le spectacle crée un trouble à l'ordre public
 - Qu'aucune autre mesure moins sévère que cette interdiction ne permette d'éviter ce trouble

QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY**
 - Station d'épuration Masseboeuf :
Les cuves devant être livrées fin mars seront livrées avec du retard courant avril
Les travaux devraient malgré tout être achevés pour le 30 avril.
- **Antoine d'INGUIMBERT**
 - Cinéma à l'espace culturel : nouvelle projection envisagée le 26 avril.
Si la projection est confirmée, un affichage sera réalisé.

* * *

Levée de la séance à 20h30